

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne**

NOR : AFSZ1330032A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, au titre du a du 2° de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : Mme Maggy AZEVEDO, suppléante, en remplacement de Mme Danièle SZEWCZYK, désignée par la Confédération française démocratique du travail.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2013.

MARISOL TOURAINE